

Sécurisation de la RD 47 dans la traversée de notre agglomération

Remarques :

- L'agglomération actuelle, au titre réglementaire, s'étend actuellement sur 650 mètres.
 - En traversant ces 650 m, l'impression d'être en agglomération ne domine pas (maisons éloignées de la route et cachées par de la végétation); seule une courte séquence au Sud de la voie communale n° 17 provoque ce sentiment (2 bâtiments proches de la route)
- Il faut donc renforcer la **crédibilité de l'agglomération**,
- Des zones limitées à 30 Km/h ne se justifient pas

Phase 1 :

Réalisation du prolongement du chemin piétonnier existant mais côté ouest de la RD47 jusqu'au début du chemin piétonnier lotissement Logidia.

Longueur environ 115 m

Matière : sable chaulé sur un décaissement de 30 Cm

Bande végétalisée entre le chemin et la route sauf devant le bâtiment parcelle 113 où l'on placera soit des bordures de trottoirs soit 3 bacs en béton contenant des arbustes nains

Phase 2 :

Déplacement du panneau d'agglomération sud de 60m

Aménagement du carrefour avec la route VC17 avec un passage piéton

Marquer l'urbanisation par la pose de bordures de trottoir de chaque côté en rives de chaussée

Formalisation des arrêts de bus, marquage au sol (zébrures) de la zone de l'arrêt des bus

Signalisation verticale renforcée de part et d'autre (piétons et bus)

Empêchez la monotonie sur la longue ligne droite en ajoutant quelques arbustes variés intercalés dans les buis

Marquage au sol répété de la limitation à 50 Km/h

Phase 3:

Zone Sud carrefour avec la route VC3

Déplacement du panneau d'agglomération nord de 50m

Marquer l'urbanisation par la pose de bordures de trottoir de chaque côté en rives de chaussée

Réfection de sol sur la plateforme surélevé vers l'arrêt de bus actuel, en dessous du cimetière et marquage de 5 ou 6 emplacements de stationnement en épis (entrée en marche arrière)

Formalisation des arrêts de bus, marquage au sol (zébrures) de la zone de l'arrêt des bus

Signalisation verticale renforcée de part et d'autre (piétons et bus)

Réfection du revêtement superficiel de la chaussée dans la montée vers le village avec marquage au sol d'une bande piétonnière en montant vers l'église depuis la fin du passage piétonnier existant et un autre depuis la mairie en descendant vers le passage piéton

Pièce jointe :

Une vue générale du projet.